

Relevé de conclusions  
Jeudi 13 septembre 2018

Présents : Mmes GAVA, Directrice et Mmes DURAND-MOIRIN et MARTIN, Directrices adjointes ; Mmes BESSÉ, METHEE et FARGIER ainsi que MM. DELALÉ et VILLOTEAU, représentants des familles ; Mme WALTER ainsi que MM. LE DALL et MARCHÉ, représentants des résidents ; Mme LE BLANC, animatrice ; Mme RICHARD, agent des services hospitaliers.

Excusés : Mme JEAUNEAU, représentante des familles, Mmes DIAS et LUCAS, représentantes des résidents.

La séance débute à 10h40.

Ordre du jour :

- Cette séance étant la première réunissant les membres nouvellement élus du Conseil de la Vie Sociale, on procède à un tour de table afin que chacun présente ses fonctions au sein de l'établissement.

- Élections du président du Conseil de la Vie Sociale :

Mme GAVA fait un rappel de la loi 2002-2 instaurant dans chaque EHPAD l'obligation de faire siéger un Conseil de la Vie Sociale comprenant des membres représentants les familles élus ainsi que des représentants des résidents, qui, contrairement à ce que prévoit la réglementation, ne sont pas élus mais qui participent selon leurs disponibilités et leurs envies. Proposition de participation plus souple pour les résidents qui a été validée par tous les membres du CVS.

Le Président élu est l'interlocuteur privilégié de la Direction pour tous les sujets évoqués dans le règlement intérieur et les membres du CVS sont les interlocuteurs intermédiaires entre les résidents, les familles et la direction.

Une seule candidate, Mme BESSÉ, présidente sortante se propose de nouveau au poste de présidente. Elle est élue à l'unanimité.

Les membres du CVS font remarquer que cette instance est encore très méconnue des familles et des résidents malgré la communication qui est faite.

Une boîte aux lettres sera installée près du tableau d'affichage du C.V.S. On propose également de donner des badges d'identification comme il avait été fait lors de la visite de l'EHPAD de Bléré.

Les représentants des familles rapportent également qu'il leur a fallu de nombreux mois après l'entrée de leur proche pour comprendre le fonctionnement d'un EHPAD. Mme GAVA comprend que c'est une organisation complexe. La réunion des familles qui se tient chaque année aux alentours du mois de mars est aussi prévue pour clarifier tout cela. Le petit Journal de l'EHPAD ainsi que le site

Internet apportent également des informations sur les événements et activités mensuels et sur les différentes prestations. De la même façon, le personnel sait se rendre disponible pour tous renseignements utiles aux familles.

- **Élections des représentants des résidents et des familles au Conseil d'Administration :**

Mme GAVA rappelle la dimension importante des informations financières lors des réunions du Conseil d'Administration, puisqu'il s'agit de rendre compte notamment aux administrateurs et aux autorités de tarification (ARS et Conseil Départemental), du bon fonctionnement du budget de l'établissement. Un représentant des résidents ainsi qu'un représentant des familles siègent au Conseil d'Administration lors des 4 réunions annuelles.

Mme WALTER, qui est intéressée, se présente et est élue, M. MARCHE représentant sortant, lui laisse sa place.

Pour le représentant des familles au Conseil d'Administration, Mme BESSE accepte de maintenir son mandat. Certains membres étaient intéressés mais ne se sentent pas encore assez expérimentés pour occuper cette fonction.

Mme GAVA souligne le fait qu'il n'y a jamais de questions financières à l'ordre du jour du Conseil de la Vie Sociale, mais qu'il peut être envisagé si les membres le souhaitent, de programmer une séance d'informations dédiée au fonctionnement budgétaire d'un établissement dans les semaines à venir.

- **Élection du Vice-Président**

Il sera contacté directement en cas d'indisponibilité de la présidente. M. VILLOTEAU se propose de prendre ces fonctions. Il est élu à l'unanimité.

- **Adoption du Règlement Intérieur du Conseil de la Vie Sociale**

Lecture est faite du projet adressé avec les convocations. Sans modification, il est adopté.

Concernant la plaquette d'information créée par les précédents membres du Conseil de la Vie Sociale, les photos seront modifiées, elle pourra ainsi être diffusée également.

Les documents jusqu'à présent joints à la facture du mois seront bientôt envoyés à part. En effet, la trésorerie se chargera elle-même d'envoyer les factures. La Direction en profite pour rappeler que ces documents ne sont adressés qu'à un seul membre de la famille des résidents, à savoir, celui qui reçoit la facture. Les informations contenues sont néanmoins pour la plupart affichées dans l'EHPAD ou sur le site internet.

Il faut savoir à ce sujet que les factures seront moins détaillées, il n'y aura plus, par exemple, la ligne concernant l'aide de la Caisse d'Allocations Familiales. Il s'agit de l'application des dispositions gouvernementales sur la simplification des démarches administratives. La Trésorerie se tiendra à disposition des résidents et des familles

pour toute demande de renseignement ainsi que le service des admissions de l'établissement.

- **Tarifs des EHPAD d'Indre-et-Loire 2018 :**

Pour information, il est diffusé la liste des tarifications appliquées dans les EHPAD d'Indre et Loire. En dehors de quelques exceptions il est noté que les tarifications les plus fortes sont celles des établissements neufs ou réhabilités. Mme GAVA rappelle que ce n'est pas la Direction qui fixe les tarifs, mais le Conseil Départemental, et que pour accorder le financement des travaux, le tarif de la chambre annoncé ne doit pas dépasser 60€00 une fois la reconstruction achevée.

Le constat est fait que notre établissement se situe dans la moyenne au niveau des prix appliqués.

Concernant l'ancien bâtiment, il était question, dans le projet initial de 2013, d'y proposer des services pour personnes handicapées vieillissantes, objectif qui correspond à un besoin départemental pour ce public. Au mois de mars, lors du rendez-vous entre les présidents du Conseil Départemental et du Conseil d'Administration, le projet a été réactivé dans le schéma autonomie.

Mme GAVA informe que depuis le mois de juin, une vingtaine de jeunes adultes handicapés de l'ADAPEI ont investi deux demi niveaux de l'ancien bâtiment, et ce jusqu'au début de l'année 2019, le temps que des travaux soient réalisés dans leurs locaux de Joué-lès-Tours.

- **Bilan animation :**

Parmi les projets poursuivis cette année, on retrouve le maintien de l'art-thérapie chaque vendredi après-midi (une exposition des travaux des résidents est d'ailleurs en cours près de l'infirmerie du rez-de-chaussée). Un résident, M. MARCHE, poursuit sa lecture à quelques résidents mal voyants le lundi matin et les Blouses Roses continuent de venir chaque lundi après-midi.

La fête de la Musique a été l'occasion de programmer sur la semaine entière des ateliers musicaux (loto musical, atelier mémoire autour de la musique, comédie musicale 'Comme au cinéma'...). L'intervention des médiatrices animales ainsi que les rencontres avec l'EHPAD de Château-la-Vallière se poursuivent régulièrement et le souhait de monter une sortie commune avec des résidents de l'EHPAD de Bléré s'est confirmée, il s'agira d'une journée à Paris ou ailleurs, ou d'un séjour de quelques jours à la mer.

La sortie courses a été reportée aux mardis (le lundi, certains commerces étant fermés).

On propose l'idée de se rendre de temps en temps au marché de Montlouis, le jeudi matin.

Les animations en calèche rencontrant moins de succès du fait de la difficulté à s'y installer pour les résidents, elles seront revues pour des déplacements aux écuries de Montlouis en séance d'équithérapie.

La kermesse annuelle, rassemblant des exposants divers ainsi que des jeux pour tous permettra également au public de se restaurer sur place. Elle est prévue le 22 septembre.

Des repas-terrasses réunissent chaque mercredi un petit groupe de résidents pendant la belle saison puis une fois par mois en petits groupes et en intérieur dès que le temps ne permettra plus de s'installer dehors. L'après-midi du mercredi est occupée par une séance de cinéma réunissant toujours plus d'adeptes.

Des repas à thème avec déguisement du personnel sont organisés au cours de l'année (mardi-gras...) et le repas des anciens organisés par la ville de Montlouis le dernier dimanche du mois de novembre aura donc lieu cette année le 25.

La semaine du goût se déroulera du 8 au 14 octobre en même temps que la semaine Bleue avec de nombreuses animations prévues.

L'association des résidents et amis de la Bourdaisière, en collaboration avec le service animation de l'EHPAD, contribuent également à de nombreuses activités tout au long de l'année :

- Le vide-EHPAD organisé au mois de février ;
- Une randonnée au mois d'avril ;
- Le spectacle cabaret du 7 octobre ;
- Le repas de fin d'année, le 13 décembre ;
- L'arbre de Noël des enfants du personnel, prévu le 19 décembre ;
- Un loto organisé le 10 février 2019 et dont les profits serviront à l'animation (matériel, sorties...)

#### - **Bilan du Pôle d'Activités et de Soins Adaptés après 4 mois d'ouverture :**

Le bilan est très positif, les résidents qui en bénéficient sont entre 12 et 14 chaque jour, à la journée entière ou en demi-journée. Ils ont été retenus après une évaluation clinique faite par la psychologue et les soignants et validée par le médecin coordonnateur du fait de leurs troubles légers du comportement. Les activités pouvant être vues comme étant de l'animation sont en fait un soin à part entière, les bénéfices auprès des résidents sont évidents et la fermeture estivale s'est fait sentir auprès de nombre d'entre eux. M. DELALÉ a lui-même constaté auprès de son frère de nets progrès au niveau du langage sur les termes et les formulations employés en quelques mois de thérapie.

L'équipe soignante comprend deux assistantes de soins en gérontologie, présentes sur toute l'amplitude d'ouverture du P.A.S.A. soit du lundi au vendredi de 9h00 à 16h00, et aussi une art-thérapeute, une psychomotricienne et une psychologue à raison d'une journée sur la semaine chacune.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est clôturée à 12h30.

